
Décret, présenté par Barère au nom du comité de salut public, reconnaissant que la garnison de Bouillon, les citoyens de cette commune, ceux de Sedan et des autres communes voisines, ont tous mérité de la patrie pour leurs efforts contre les Autrichiens, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Décret, présenté par Barère au nom du comité de salut public, reconnaissant que la garnison de Bouillon, les citoyens de cette commune, ceux de Sedan et des autres communes voisines, ont tous mérité de la patrie pour leurs efforts contre les Autrichiens, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 584-585;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27452_t1_0584_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et prévoyant que nous aurions besoin de lui envoyer ensuite tout ce qu'il y avait de force disponible dans Sedan, des lettres partirent à l'instant même pour appeler à notre secours nos frères de Libreville et de Mézières et tous les citoyens des campagnes. Ils volèrent aussitôt à Sedan avec des secours en vivres, en munitions et en armes, que nous avions demandés à ces deux places.

Nous distribuâmes tous ces défenseurs dans les redoutes du camp retranché, les uns comme combattants, les autres comme pionniers pour fortifier les redoutes, afin de les mettre à l'abri d'être emportées dans la nuit. Nous fîmes même placer une force d'observation sur les hauteurs entre le petit bois de Guerimen et Givonne pour découvrir et arrêter l'ennemi s'il venait à débusquer du côté de La Chapelle, sur le chemin de Bouillon à Sedan. L'ennemi ne vint point; il s'arrêta à Bouillon et chauffa pendant deux jours le château dont le feu lui tua beaucoup de monde. Pendant ce temps, nous nous occupions à perfectionner notre plan de défense avant d'en faire un offensif.

Tandis que le général Debrun, dont le quartier général était à Yvoi, gardait la trouée de Munan, la rivière de Chier et toute cette partie de la frontière des Ardennes, nous songions à fortifier notre gauche. Nous couvrîmes en conséquence tous les gués qui sont sur la Meuse, de Sedan à Donchery, et comme l'ennemi s'avancait sur trois colonnes et dirigeait sa droite sur Gorbion et Sugny, nous craignîmes que, descendant au-dessus de Saint-Meuges et filant le long du bois, il n'allât ensuite s'emparer de Donchery, passer le pont, se porter sur la chaussée de Sedan à Mézière. Pour empêcher ce coup de main, qui nous aurait mis en grand danger, nous plaçâmes à l'entrée du pont de Donchery, sur la route, une pièce de canon, avec de l'infanterie pour le défendre.

Après avoir ainsi tout disposé, nous passâmes avec inquiétude les nuits du 29 au 30 et du 30 au 1^{er}, occupés à recevoir nos frères des campagnes, à donner des ordres, à surveiller, à maintenir la tranquillité publique, à rassurer les faibles, à imposer aux malveillants qui auraient pu se montrer, comme il n'est que trop ordinaire dans ces circonstances. Pendant ce temps, Beaulieu ravageait la malheureuse ville de Bouillon, et chauffait le château avec fureur.

Hier, nous nous sommes mis en devoir d'exécuter le plan d'attaque que nous avions imaginé avant-hier. Après avoir rassuré tous les esprits partiellement abattus par la retraite du camp des Montagnards, après avoir éveillé tous les courages, par tous les moyens que nous a dictés notre patriotisme, nous distribuâmes nos forces sur 3 colonnes pour aller au-devant de l'ennemi et se présenter à lui à l'improviste, dans la nuit, en prenant une position offensive, sur la hauteur, devant Bouillon. Ces dispositions, jointes aux efforts que n'aurait pas manqué de faire le château de Bouillon, devaient venger les armes de la République des attaques d'un ennemi féroce; mais il n'a pas voulu attendre et a préféré une retraite nocturne à se mesurer avec nos braves soldats.

Depuis ce temps, la communication avec le château est rétablie, le camp des Montagnards est à nous, l'ennemi a repris sa position derrière

Paliseul. Un rapport qui vient de nous être fait, nous annonce qu'il a établi 3 camps, dont le principal est près Paliseul, avec le parc d'artillerie et le quartier général; le second, en avant de Plaineveaux, en vue du camp des Montagnards, et le 3^e, à Fay-lès-Veneurs. Nous avons jugé prudent de ne point passer la Semoy, et notre camp est toujours dans la même position.

Les esclaves, commandés par Beaulieu, ont commis dans la petite ville de Bouillon toutes les horreurs imaginables: le vol, l'assassinat, les derniers outrages envers les femmes ont été les amusements de ces monstres. C'est par les derniers excès du crime et de la brutalité qu'ils se sont dédommagés de la honte de ne pouvoir emporter le château par la violence ou la trahison. Le commandant de ce fort mérite les plus grands éloges, il a montré, ainsi que les soldats qu'il commandait, un sang-froid et une bravoure héroïques. Beaulieu l'a sommé de se rendre, au nom du tyran son maître. Heyrand a répondu en républicain.

La garde nationale de Sedan, celle de Mézières et de Libreville, et nos frères des campagnes, méritent les plus grands éloges. Les citoyens de Gironne et ceux de Saint-Merges ont servi la patrie en observant les hauteurs, en portant partout des vedettes, en fouillant les bois le jour et la nuit, et en faisant au conseil les rapports de leurs découvertes et de leurs observations. Les citoyens des communes de Torcy, de Wailincourt, Iges, de Glaire et de Villette ont bivouaqué pour garder les gués de la Meuse pendant la nuit et pour élever les petits retranchements, afin de cacher le canon qu'on leur avait donné. Tous nos autres frères des campagnes, ayant leurs magistrats à leur tête, sont venus donner ici l'exemple du dévouement à la patrie; tous l'ont bien servie et tous par le concours de leurs moyens ont sauvé la chose publique. L'attitude imposante et terrible qu'a prise en un instant toute cette partie du département des Ardennes a fait voir aux tyrans ce que peut l'énergie d'un peuple qui n'a d'autre tactique que son ardent républicanisme et le génie de la liberté.

Dès qu'il y aura autre chose de nouveau, nous vous en donnerons avis. Comptez sur notre zèle et notre dévouement à la patrie. *Périssent tous les tyrans, l'égalité ou la mort!* tels seront nos sentiments jusqu'au dernier soupir.

(Vifs applaudissements).

BARERE: Voici le décret que votre Comité de salut public vous propose, pour récompenser le zèle de ces braves citoyens (1).

Le décret suivant est rendu, (au milieu des applaudissements unanimes).

« La Convention nationale déclare que la garnison de Bouillon, les citoyens de cette commune, ceux de Sedan, Libreville, Mézières, Givonne, Saint-Menges, Torcy, Wailincourt, Iges, Glaire, Donchery, Villette et autres communes voisines, qui ont contribué par leur civisme et leur courage à sauver la forteresse de Bouillon et la frontière des Ardennes, ont bien mérité de la patrie.

(1) *Mon.*, XX, 549; *J. Paris*, n° 511.

» Le présent décret sera inséré au bulletin de la Convention » (1).

La séance est levée à trois heures et demie (2).

Signé : PRIEUR (de la Côte-d'Or), président; FRANCASTEL, PAGANEL, ISORE, BERNARD (de Saintes), CARRIER, LESAGE-SENAULT, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

71

Le citoyen Reboul fait hommage d'un plan pour l'exécution du canal de Somme-Oise, qui a été renvoyé à l'examen des Comités d'agriculture, de commerce et des ponts et chaussées (3).

72

[L'agent nat. près le distr. de Beaumont, au présid. de la Conv.; 27 flor. II] (4).

J'envoie à la Convention nationale 8 croix signe de l'attachement qu'avait le tyran pour les esclaves qui lui étaient dévoués. S. et F. ».

DAST.

73

[La Sté popul. de Pierrefitte (5), à la Conv.; s.d.] (6).

« Citoyens représentans,

Une Société populaire toute composée de laboureurs porte tout naturellement ses regards sur les moyens d'améliorer l'agriculture et sur tout ce qui a rapport à l'économie rurale. C'est d'ailleurs le premier et le plus utile des arts.

Fondateurs de notre République, vous ne devez négliger aucun des moyens de la rendre florissante, et le premier de tous c'est d'assurer à

(1) P.V., XXXVIII, 94. Minute de la main de Barère (C 304, pl. 1122, p. 21). Décret n^o 9265. Re-produit dans *Bⁱⁿ*, 5 prair.; *Débats*, n^{os} 611, p. 59 et 613, p. 69; mention dans *J. Sablier*, n^o 1336; *Rép.*, n^o 156; *J. Mont*, n^o 28; *J. Matin*, n^o 702; *M.U.*, XX, 75; *Ann. R.F.*, n^o 175; *Audit. nat.*, n^o 608; *J. Fr.*, n^o 607; *Mess. soir*, n^o 644; *C. Eg.*, n^o 644; *S.-Culottes*, n^o 463; *J. Perlet*, n^o 609; *J. Paris*, n^o 510 *J. Univ.*, n^o 1642.

(2) P.V., XXXVIII, 94.

(3) *J. Matin*, n^o 702; *J. Fr.*, n^o 607.

(4) C 304, pl. 1133, p. 15.

(5) Allier.

(6) F¹⁰ 331.

tous ses habitans les moyens de conserver leurs subsistances.

L'objet que nous allons soumettre à votre sagesse, peut au premier aspect paraître futile et minutieux; par ses détails, on en connaîtra l'importance; c'est la destruction des moineaux en France.

Cet animal, très chaud par sa nature, pullule infiniment et fait jusqu'à trois pontes par an, de six à huit œufs chacune.

Il est de fait et d'expérience que chaque moineau mange au moins vingt livres de grain par an.

Nous avons dans la République trente six mille communes. Supposons mille moineaux par chaque commune, et cette supposition n'est pas exagérée, cela nous donnera trente millions de moineaux en France qui, consommant chacun vingt livres de grain par an, forment une consommation de sept cent vingt millions de livres de grain.

On n'accorde à chaque citoyen que quatre cents livres de grain par an pour sa subsistance.

Voilà donc la subsistance de dix huit cents [mille] hommes mangée par des moineaux. Que l'on y ajoute le dégat qu'ils font dans les semences dont ils découvrent une grande partie pour y chercher leur nourriture, et qui reste sans pouvoir germer, et l'on augmentera encore considérablement la perte qu'ils occasionnent.

Imitez, sages législateurs, les nations agricoles qui ont mis à prix la tête de ces animaux voraces. Rendez un décret qui en ordonne la destruction et fixe un prix par chaque tête qui en sera apportée aux municipalités, et en très peu d'années nous en serons entièrement délivrés. Si l'on excite et récompense la destruction des loups qui dévorent nos bestiaux, pourquoi n'exciterait-on et ne récompenserait-on pas aussi la destruction des moineaux qui nous disputent et nous enlèvent notre propre subsistance.

En attendant ce décret bienfaisant que nous vous demandons au nom de l'humanité, nous l'avons déjà prévenu et nous nous sommes cotisés pour payer tous les moineaux qui seront apportés à notre Société à raison de deux sols par tête de vieux moineaux et d'un sol par tête de petits moineaux pris dans les nids.

Recevez de nouveau nos félicitations sur l'énergie et le courage que vous continuez de montrer pour découvrir et punir les conjurations formées contre notre liberté, et ne quittez votre poste que lorsque tous nos ennemis intérieurs et extérieurs seront entièrement anéantis ».

DEVERNOIS, DENOMBES, MENIAUD, GRUET [et 43 signatures illisibles].

Renvoyé au Comité d'agriculture (1).

74

L'agent national du district d'Etampes écrit à la Convention nationale que depuis que ce district a livré le 1 floréal, 3 000 livres de salpêtre dans les magasins de la République, les citoyens de tout âge travaillent avec une nouvelle acti-

(1) Mention marginale datée du 4 prair. et signée Danjou.